

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments doit réaliser, pour le compte de la direction de la voirie, la construction de locaux pour la subdivision VTCN, 8, rue Claudius Linossier à Lyon 4°.

Cette construction est indispensable pour améliorer les conditions de travail des personnels qui sont actuellement en surnombre dans les bureaux actuels.

L'opération, qui comporte l'aménagement de 97 mètres carrés de surface, nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire pour la réalisation des locaux suivants :

- un secrétariat,
- un local de rangement pour le secrétariat,
- un local d'archives,
- une salle de réunion.

Son coût, toutes dépenses confondues, est évalué à 900 000 F TTC et la maîtrise d'oeuvre serait assurée par la direction de la logistique et des bâtiments - service bâtiment - ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et le montant de l'opération.

2° - Autorise monsieur le président à signer et à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1999 - centre de gestion 434 000 - centre budgétaire 5240 - compte 231 320 - fonction 64 - opération 108.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,